



« La commune de LUSANGER a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a porté sur les années 2019 à 2023. Ce contrôle n'a révélé aucune mauvaise gestion financière, ni aucune malversation. Il n'est reproché au Maire et ses adjoints aucun acte de nature à ternir leur honneur ou leur engagement au service de leurs concitoyens.

En ce qui concerne la gestion administrative et financière de la commune, la Chambre Régionale des Comptes n'a révélé, contrairement à ce que l'article laissait entendre, au ton alarmiste, aucune mauvaise gestion, aucun détournement de fonds publics. Elle s'est attachée à relever des incohérences administratives ou des erreurs d'imputation comptable.

La Chambre Régionale des Comptes a émis des recommandations qui, pour la plupart, ont déjà été satisfaites. Elle a en effet, recommandé d'informer les élus de leur droit à formation, de créer un compte épargne temps pour les agents, de mieux formaliser les comptes rendus du conseil municipal, d'identifier les restes à réaliser grâce à la comptabilité d'engagement, de porter la maîtrise des charges de fonctionnement, de reconstituer le fonds de roulement du budget principal, ce qui est d'ores et déjà effectué puisqu'il est reconstitué à hauteur de 78 539 euros.

S'agissant des investissements réalisés, ils n'ont été l'objet d'aucune critique. L'investissement majeur, décidé d'ailleurs sous la précédente mandature, auquel nous avons adhéré, concernait la rénovation de l'école publique après le restaurant scolaire et la rue de la Petite Normandie. Celui-ci, nécessaire et utile, très appréciée des élèves comme des enseignants et de l'ensemble des habitants, a été accompagnée financièrement par les pouvoirs publics et subventionnée à hauteur de 842 612 euros. Depuis, plus aucun investissement d'envergure n'a été réalisé, les élus étant conscients des capacités limitées d'une petite commune comme LUSANGER, n'ont pas eu recours à l'emprunt.

Conformément aux préconisations du conseiller aux décideurs locaux, qui dépend de la direction départementale des finances publiques, nous ont amenés à la plus grande prudence dans nos investissements. Notre gestion a toujours été respectueuse des équilibres budgétaires. Le conseil municipal de LUSANGER, qui a bien mesuré les capacités limitées de la commune, a fait une gestion prudente et sereine de ses finances, et sa politique d'investissement a tenu compte de ces limites. En 2025 par exemple, deux investissements urgents, la réfection de la toiture de la salle communale du Petit Bois et le remplacement de la débroussailleuse servant pour l'entretien de nos cent kilomètres de routes communales, ont été programmés.

Le Maire et ses adjoints sont plutôt fiers de la qualité de leur gestion et sont évidemment disposés à donner toutes explications utiles à leurs administrés et électeurs. L'équipe municipale va donc poursuivre son engagement au service des Lusangéennes et Lusangéens dans la sérénité et la probité, avec toute l'abnégation et le dévouement qui ont caractérisé leur action depuis leur élection en mars 2020 ».